

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1173

présenté par

M. Richard, M. Vercamer, M. Tahuaitu, M. Benoit, M. de Courson, M. Favennec, M. Fromantin, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Santini, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 8 par les mots :

« et à l'impact de l'environnement sur la santé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise affirmer de manière claire que les risques environnementaux sont l'un des principaux déterminants de l'état de santé de la population.